

interbois

Garantie

Interbois offre un service de réclamation pour vous permettre de retourner la marchandise défectueuse. Il est de votre responsabilité de vérifier la marchandise dans les cinq jours suivant la réception. La responsabilité d'Interbois se limite seulement au remplacement des produits non conformes. La garantie ne couvre pas la finition et/ou l'installation ou tous les frais liés à celles-ci. Veuillez noter également que si la marchandise retournée a subi des transformations (peinture, coupe, absence d'étiquettes, etc.), elle ne pourra être créditée.

Produits défectueux :

Le détaillant doit, dans la mesure du possible, identifier la marchandise endommagée à la réception de commande. Veuillez faire parvenir vos demandes de retour par courriel ou par télécopieur à notre service à la clientèle.

Conditions de la garantie

Respect des mises en garde propres à l'essence :

Assurez-vous de suivre attentivement toutes les instructions et recommandations spécifiques à l'essence des produits. Cela inclut les précautions d'utilisation, les limitations de poids, les recommandations de nettoyage, et tout autre conseil pertinent pour garantir la durabilité et la sécurité des moulures et composantes de finition intérieure.

Bon entreposage des produits :

Veillez à entreposer les moulures et composantes de finition intérieure dans des conditions appropriées. Cela peut inclure un stockage à l'abri de l'humidité, de la chaleur excessive, des variations de température et de tout autre élément pouvant altérer la qualité des produits. Un entreposage adéquat contribuera à préserver l'intégrité des matériaux et à éviter les dommages potentiels.

Transformation des produits :

Toute transformation des moulures et composantes de finition intérieure peut annuler la garantie, sauf indication contraire spécifiée par le fabricant. Cela comprend toute modification structurelle, découpe, peinture ou altération des produits d'origine. Si des modifications sont nécessaires, il est recommandé de consulter le fabricant ou un professionnel qualifié pour garantir la conformité avec les exigences de garantie.

Délai de réclamation de cinq jours :

Tout problème ou défaut constaté sur les moulures et composantes de finition intérieure doit être signalé dans un délai de cinq jours suivant la réception des produits. Un délai de réclamation strict permettra une évaluation rapide et efficace des problèmes éventuels, facilitant ainsi la résolution et votre satisfaction.

Nous joindre :
1 844 330-9345

Garantie 1/1

Revision 1

interbois

Garantie limitée pour les portes et cloisons intérieures

Notre garantie pour vous...

Cette garantie est valide pour les produits Interbois fabriqués le ou après le 1^{er} juin 2024 pour une utilisation aux États-Unis et au Canada. Toute garantie antérieure continuera à s'appliquer aux portes fabriquées par Interbois avant cette date. Pour plus d'informations, y compris les instructions d'entretien, veuillez consulter interbois.ca.

Ce que cette garantie couvre.

Nous garantissons au propriétaire initial que si votre produit Interbois présente un défaut de matériau ou de fabrication dans les périodes à partir de la date d'achat spécifiées ci-dessous, nous remplacerons ou rembourserons le prix d'achat du produit, à notre discrétion.

Garantie limitée pour résidence unifamiliale occupée par le propriétaire :

Essences	Couverture
MDF	Un (1) an
Pin nouveaux	Six (6) mois

Transférabilité.

Cette garantie n'est pas transférable.

Comment obtenir de l'aide.

Si vous rencontrez un problème avec votre porte ou votre cloison Interbois, dès sa découverte, contactez immédiatement le distributeur ou le revendeur auprès duquel vous avez acheté notre produit.

Nous joindre :
1 844 330-9345

Garantie
limitée 1/3

Revision 1

interbois

● Ce que nous feron.

À réception de votre notification, nous enverrons un accusé de réception dans les trois jours ouvrables à la personne de contact que vous avez fournie. Nous enquêterons sur votre réclamation et commencerons à prendre les mesures appropriées dans les 30 jours suivant la réception de la notification.

Si votre réclamation est approuvée et que nous choisissons de réparer ou de remplacer le produit, le produit de remplacement sera fourni dans la même spécification que le produit d'origine ou son produit équivalent le plus proche actuel. Les produits de remplacement sont garantis pour le solde de la garantie initiale du produit ou du service, ou 90 jours, selon la durée la plus longue.

● Ce que cette garantie ne couvre pas.

Interbois n'est pas responsable des dommages, de la défaillance du produit ou de la mauvaise performance du produit en raison de :

- Usure normale, y compris l'usure normale des joints d'étanchéité ; et vieillissement naturel des surfaces. Variations de couleur ou de texture du bois ou de la finition ; fissures de surface inférieures à 1/32" de largeur et/ou 2" de longueur.
- Usure normale des ferrures et modifications naturelles des finitions de ferrures (par exemple, corrosion ou ternissement).
- Mauvaise utilisation ou abus ; non-respect des instructions d'entretien et de maintenance.
- Altération ou modification du produit (par exemple, trous d'espion, fentes pour le courrier, systèmes de sécurité appliqués par le client).
- Toute cause échappant à notre contrôle raisonnable (par exemple, incendie, inondation, séisme, autres catastrophes naturelles et actes de tiers échappant à notre contrôle).
- Installation incorrecte non conforme aux instructions d'installation Interbois (note : voir www.interbois.ca pour les instructions d'installation actuelles) ; problèmes opérationnels et problèmes liés à l'infiltration/ fuite d'eau et/ou d'air dus à une installation incorrecte ou à des défauts de conception ou de construction du bâtiment.
- Installation dans des conditions dépassant les normes de conception du produit et/ou les spécifications de performance certifiées et/ou non conformes aux codes du bâtiment.
- Finition incorrecte sur site de toutes les surfaces (avant et arrière) et bords (dessus, dessous et côtés) de la porte et du cadre (voir nos instructions de finition sur interbois.ca) ; variation ou résultats insatisfaisants dans la brillance ou la texture résultant de l'application sur site de peinture ou de tout autre matériau de finition.

Nous joindre :
1 844 330-9345

Garantie
limitée 2/3

Revision 1

interbois

- Problèmes d'intégrité structurelle ou autres problèmes causés par un ajustement incorrect sur site du matériel, un dimensionnement incorrect de la porte ou d'autres problèmes d'assemblage.
- Les verres des portes et cloisons.
- Ferrures, accessoires ou inserts non fournis par nous.

Interbois n'est également pas responsable de :

- Légère expansion ou contraction due à des conditions environnementales variables ; mouvement de la porte (retrait ou gonflement) de 1/4» ou moins en raison de la température et de l'humidité.
- Légères imperfections ou ondulations dans le verre qui n'affectent pas l'intégrité structurelle. Remarque : les ondulations dans le verre (par exemple, liées à l'intercalaire stratifié ou au renforcement thermique du verre) ne sont pas considérées comme un défaut. De légères variations de couleur dans le verre ne sont pas considérées comme un défaut.
- Main-d'œuvre et matériaux pour les activités de repeinture ou de finition ou pour l'enlèvement ou l'élimination des produits défectueux ; main-d'œuvre dépassant les délais spécifiés ci-dessus.

1 Les «Produits Interbois» désigneront les portes intérieures et les cloisons commercialisées sous la marque Interbois pour une utilisation aux États-Unis et au Canada.

2 Cette garantie s'étend au propriétaire original (propriétaire original signifie l'entrepreneur/revendeur/distributeur/acheteur et le propriétaire initial de la structure où le produit est initialement installé) et n'est pas transférable. L'acheteur initial de ce produit reconnaît avoir lu cette garantie, l'avoir comprise et être lié par ses termes, et accepte de fournir cette garantie au propriétaire original de la structure dans laquelle le produit est installé. Si la loi étatique ou provinciale empêche le transfert, alors la période de garantie est effective jusqu'à cinq (5) ans à compter de la date d'achat initial pour les panneaux de porte et les systèmes et un (1) an à compter de la date de fabrication pour la finition d'usine.

Nous joindre :
1 844 330-9345

Garantie
limitée 3/3

Revision 1